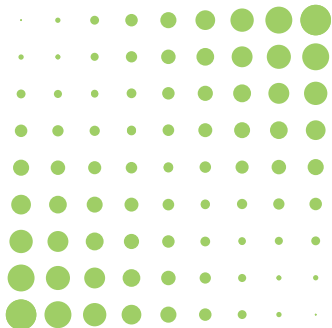




ANNEXES ET STATISTIQUES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA NATURE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Juin 2026



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



SOMMAIRE

Recensement.....	4
Contributions aux paiements directs.....	12
GeoAcorda.....	19
La marque GRTA.....	20
Gardes de l'environnement	22
Surveillance et interventions de Genève Rando sur le réseau de chemins de randonnée pédestre.....	24
Préavis et autorisations.....	25
Agriculture biologique.....	26
Améliorations structurelles.....	27
Indicateurs de suivi Nature en ville.....	29
Organisation de la Sélection des vins de Genève 2025	30
Distinctions des vins du Domaine de la République et canton de Genève.....	30
Améliorations foncières.....	31
Plan cantonal de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	31
Agriculture de conservation.....	32



RECENSEMENT

L'OCAN recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles. Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

PRODUCTION ANIMALE

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'574 francs à une organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière. Le canton a en outre versé 44'320 francs de contributions d'estivage à quinze éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉTENTRICES D'ANIMAUX

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Vaches laitières	14	13	14	13	-	-
Autres vaches	37	39	33	34	4	5
Autres bovins	51	50	43	40	8	10
Total Bovins	51	50	43	40	8	10
Equidés	174	163	64	60	110	103
Ovins	65	70	24	25	41	45
Caprins*	37	41	11	13	26	28
Porcins	19	16	17	15	2	1
Poules, poulets et dindes	382	374	52	45	330	329
Bisons	3	3	3	3	-	-
Daims, Cerfs et Wapitis	5	4	1	-	4	4
Lamas et Alpagas	7	8	2	2	5	6
Divers volailles**	58	54	9	10	49	44
Divers autres***	62	60	8	5	54	55
Lapins	55	53	3	4	52	49

* sans les chèvres naines de loisirs
** canards, oies, cailles, pintades, perdrix, paons, faisans, etc.
*** porcs nains et laineux, élevages de chiens, canards d'ornement, animaux à fourrure de toute espèces, autres

EFFECTIFS RECENSÉS AU JOUR DE RÉFÉRENCE

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Vaches laitières	368	396	368	396	-	-
Autres vaches	761	688	748	673	13	15
Autres bovins	1'974	1'871	1'899	1'807	75	64
Total Bovins	3'103	2'955	3'015	2'876	88	79
Equidés	2'153	2'127	810	789	1'343	1'338
Ovins	1'735	1'625	1'335	1'119	400	506
Caprins*	290	224	69	66	221	158
Porcins	1'190	1'113	1'184	1'110	6	3
Poules, poulets et dindes	58'806	67'035	54'992	63'183	3'814	3'852
Bisons	132	129	132	129	-	-
Daims, Cerfs et Wapitis	72	53	20	-	52	53
Lamas et Alpagas	20	19	6	4	14	15
Divers volailles**	728	705	186	198	542	507
Divers autres***	533	461	66	19	467	442
Lapins	343	285	38	14	305	271

* sans les chèvres naines de loisirs
** canards, oies, cailles, pintades, perdrix, paons, faisans, etc.
*** porcs nains et laineux, élevages de chiens, canards d'ornement, animaux à fourrure de toute espèces, autres

SYNTHÈSE DES SURFACES
DES EXPLOITATIONS DU CANTON SELON
LEUR AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2025

Les exploitations touchant des contributions sont considérées ci-après. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent, d'une part, les surfaces exploitées dans le canton par des agriculteurs qui y sont domiciliés et, d'autre part, les surfaces exploitées par ces mêmes agriculteurs dans le canton de Vaud (227 ha).

En 2025, la surface agricole utile (SAU) exploitée par les agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève qui touchent des contributions s'élève à 9'328.18 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'131.98 ha cultivés en France, soit une SAU totale de 10'460.16 ha.

Céréales et pseudo-céréales

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Blé de printemps	19.00	0.70	19.70
Blé d'automne	1'977.58	375.75	2'353.33
Blé fourrager	105.19	12.18	117.37
Blé dur	11.95	-	11.95
Orge de printemps	48.49	7.63	56.12
Orge d'automne	262.71	61.38	324.09
Triticale	31.63	-	31.63
Avoine	26.14	0.49	26.63
Seigle	23.57	2.41	25.98
Méteil de céréales fourragères	8.43	1.57	10.00
Méteil de céréales panifiables	4.08	-	4.08
Amidonnier, engrain	2.20	-	2.20
Epeautre	13.12	1.19	14.31
Ensilage de céréales ou mélange avec légumineuses non battus	-	-	-
Sarrasin	7.76	-	7.76
Millet grains	-	-	-
Sorgho plante entière	0.40	-	0.40
Total céréales et pseudo-céréales	2'542.25	463.30	3'005.55

Cultures sarclées et autres grandes cultures

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Colza d'automne destiné à la fabrication de l'huile	814.82	96.96	911.78
Colza d'automne comme matière première renouvelable	-	-	-
Tournesol destiné à la fabrication de l'huile comestible	427.51	120.38	547.89
Tournesol comme matière première renouvelable	-	-	-
Maïs grain	335.70	29.26	364.96
Maïs d'ensilage et maïs vert	58.14	6.29	64.43
Betteraves sucrières	158.42	6.79	165.21
Pommes de terre	75.95	-	75.95
Total cultures sarclées	1'870.54	259.68	2'130.22

Légumineuses

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Soja	340.32	88.11	428.43
Haricots et vesces en grains (ex. féveroles)	71.69	6.12	77.81
Pois en grains (ex. pois protéagineux)	84.16	11.65	95.81
Pois chiches	3.01	-	3.01
Lentilles	16.54	-	16.54
Méteil haricots, vesces, pois, pois chiches, lupins min 30% légumineuses battus	71.04	7.22	78.26
Total légumineuses	586.76	113.10	699.86

Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Culture maraîchère sous abri sans fondations permanentes	17.33	-	17.33
Cultures maraîchères sous abri avec fondations permanentes	23.01	-	23.01
Culture maraîchère de plein champ annuelle (sauf légume de conserve)	133.74	-	133.74
Légumes de conserve cultivés en plein champ	12.84	-	12.84
Culture horticole + autres cultures sous abri sans fondations permanentes	2.84	-	2.84
Culture horticole + autres cultures sous abri avec fondations permanentes	2.19	-	2.19
Cultures horticoles de plein champ annuelles (fleurs,etc.)	7.11	-	7.11
Baies annuelles (fraises, etc.)	5.07	-	5.07
Lin	2.06	-	2.06
Lupin	1.37	-	1.37
Courges à huile	0.91	-	0.91
Cameline	-	-	-
Moutarde	1.48	-	1.48
Pavot	0.80	-	0.80
Plantes aromatiques et médicinales annuelles	1.24	-	1.24
Méteil lentilles avec céréales ou caméline, min 30 % lentilles (prod grains)	-	-	-
Total cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	211.99	-	211.99



Surfaces herbagères

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Prairies temporaires (sauf pâturages)	690.93	81.62	772.55
Autres prairies artificielles donnant droit aux contributions (p. ex. pât. porcs et volailles)	8.03	0.00	8.03
Prairies extensives (sauf pâturages)	891.12	1.99	893.11
Prairies peu intensives (sauf pâturages)	3.38	1.17	4.55
Autres prairies permanentes (sauf pâturages)	326.92	67.00	393.92
Pâturages (pâturages attenants a la ferme, autres pâturages, sauf pâturages d'es	294.74	24.31	319.05
Pâturages extensifs	100.52	0.00	100.52
Surfaces à litière	11.08	0.00	11.08
Autres surfaces herbagères	6.23	0.68	6.91
Légumineuses fourragères pour la production de semences	57.78	4.26	62.04
Total surfaces herbagères	2'390.73	181.03	2'571.76

Cultures pérennes

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Vigne	1'094.99	109.43	1'204.42
Surface viticole présentant une biodiversité	59.09	-	59.09
Culture fruitière (pommes)	29.39	-	29.39
Culture fruitière (poires)	2.49	-	2.49
Culture fruitière (fruits a noyaux)	2.19	-	2.19
Autres cultures fruitières (kiwis, sureaux,etc)	3.20	-	3.20
Baies pluriannuelles	9.50	-	9.50
Plantes aromatiques et médicinales pluriannuelles	1.41	-	1.41
Cultures horticoles pluriannuelles de plein air (pas en serres)	-	-	-
Permaculture (mélange de différentes cultures à petite échelle comprenant plus de 50 % de cultures spéciales)	0.15	-	0.15
Rhubarbe	0.02	-	0.02
Asperges	1.05	-	1.05
Sapins de Noël	0.80	-	0.80
Pépinières	1.92	-	1.92
Truffières	2.11	-	2.11
Buissons, arbrisseaux et arbustes ornementaux	1.86	-	1.86
Autres surfaces pérennes	2.08	-	2.08
Total cultures pérennes	1'212.25	109.43	1'321.68

Autres surfaces

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Divers dans la SAU			
Matière première renouvelable annuelle (kénaf, etc.)	4.36	-	4.36
Jachères florales	270.78	-	270.78
Jachères tournantes	136.95	-	136.95
Ourlets sur terres assolées	5.19	-	5.19
Autres terres ouvertes	2.49	-	2.49
Chanvre pour l'utilisation des graines	1.06	-	1.06
Haies et bosquets champêtres (avec la bande herbeuse)	51.82	0.56	52.38
Haies et bosquets champêtres (avec la bande tampon) non scec	4.39	0.27	4.66
Bandes semées pour organismes utiles dans les terres ouvertes	1.70	-	1.70
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (Autres terres ouvertes hors contributions)	0.47	-	0.47
Autres SPB	8.58	-	8.58
Autres surfaces dans la SAU (avec ou sans contributions)	25.87	4.61	30.48
Total divers dans la SAU	513.66	5.44	519.10

Divers hors SAU			
Forêts	230.52	351.20	581.72
Surfaces improductives	66.96	0.02	66.98
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	12.00	-	12.00
Autres surfaces hors SAU (fossés humides, mares, étangs, surfaces rudérales, tas d'epierrage, murs de pierres sèches, chemins naturels non stabilisés, jardins potagers et autres)	26.56	4.24	30.80
Total divers hors SAU	336.04	355.46	691.50

Récapitulation des surfaces recensées en 2025 (en hectares)

	Surfaces avec des contributions en Suisse	Surface en statistique*	Surfaces totales Suisse	Surface avec des contribu- tions en France	Total
Céréales	2'542.25	110.48	2'652.73	463.30	3'116.03
Cultures sarclées	1'870.54	53.91	1'924.45	259.68	2'184.13
Légumineuses	586.76	24.01	610.77	113.10	723.87
Surfaces herbagères	2'390.73	328.96	2'719.69	181.03	2'900.72
Cultures pérennes	1'212.25	210.28	1'422.53	109.43	1'531.96
Cultures maraîchères et horticoles	211.99	66.08	278.07	-	278.07
Divers	513.66	42.21	555.87	5.44	561.31
Total dans la SAU	9'328.18	835.93	10'164.11	1'131.98	11'296.09
Total Hors SAU	336.04	87.44	423.48	355.46	778.94

*Les surfaces en statistique ne sont pas géoréférencées et peuvent donc être en Suisse ou en France.

**SURFACES DE PROMOTION
DE LA BIODIVERSITÉ (SPB) 2025**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des SPB situées dans la SAU pour les exploitations à l'année et susceptibles de toucher des contributions fédérales :

	2021 (ha)	2022 (ha)	2023 (ha)	2024 (ha)	2025 (ha)
Jachères florales	241.24	239.38	206.69	254.93	270.78
Jachères tournantes	47.41	47.61	63.24	114.67	136.95
Ourlets sur terres assolées	2.92	3.12	4.29	4.50	5.19
Bandes pour org. utiles (Terres Ouvertes)*	2.71	0.90	0.90	2.95	1.70
Prairies extensives	909.23	919.67	891.13	877.92	891.12
Prairies peu intensives	2.35	3.10	3.32	3.32	3.38
Pâturages extensifs	89.60	88.33	96.57	102.82	100.52
Surfaces à litière	11.07	11.36	12.43	11.63	11.08
Haies et bosquets champêtres	48.94	51.22	51.94	57.29	56.21
Bandes culturales extensives	4.29	2.36	5.68	12.45	18.98
Céréales en lignes de semis espacés	-	-	108.14	275.47	-
Bandes pour org. utiles (Cultures Pérennes)	-	-	1.75	1.26	0.17
Total	1'359.76	1'367.05	1'446.08	1'719.21	1'496.08

* avant 2023 : Bandes fleuries pour pollinisateurs

L'évolution des SPB avec contributions fédérales à la biodiversité se répartit de la manière suivante :

La part de ces SPB représente 16.0 % de la SAU des exploitations à l'année (1'496.08 ha sur 9'328.18 ha).

En outre, d'autres types de SPB sont à relever :

- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales (SPB spécifique à la région) : 0.47 ha ;
- les SPB sans contributions à la biodiversité (surface viticole à biodiversité naturelle) : 59.09 ha ;
- les SPB hors SAU (surfaces rudérales, tas d'épierreage et affleurement rocheux, fossés humides, mares et étangs) : 26.56 ha.

De fait, le total de SPB est de 1'582.20 ha, surfaces sises en territoire français non comprises.

PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES REQUISES (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations inscrites pour les PER en 2025. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production, ainsi qu'aux deux modes de production (ex : exploitation avec culture biologique d'une ou plusieurs cultures pérennes et avec des grandes cultures en PER).

A l'issue des contrôles PER et BIO réalisés au cours de la campagne 2024-2025 par les différentes organisations de contrôle, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-dessous présente le nombre de réductions financières appliquées, selon les deux modes de production et les différents secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées	Nombre de réductions financières
PER uniquement	278	2
Culture biologique	69	3
Secteurs de production - PER uniquement		
Grandes cultures, surfaces herbagères	155	1
Maraîchage	24	-
Viticulture	83	1
Arboriculture et petits fruits	16	-





CONTRIBUTIONS
AUX PAIEMENTS DIRECTS

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

Contributions (CHF)			
	2023	2024	2025
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS. revenu. fortune. corrections fiscales....). sans cofinancement	21'699'893.95	21'151'837.05	21'776'997.25
Contributions aux cultures particulières	2'120'582.00	2'067'263.50	2'145'609.00
Contributions complémentaires cantonales et cofinancement canton	386'825.15	450'058.45	425'226.00
Supplément pour les céréales*	399'773.75	396'670.65	388'150.60
Contributions totales paiements directs	24'609'097.85	24'065'829.65	24'735'982.85
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	237	234	227

* Le supplément aux céréales est une nouvelle contribution à la surface de céréales planifiables et fourragères introduite en 2019. Ce supplément compense en partie les cotisations professionnelles prélevées pour la gestion du marché par la filière sur une base privée suite à l'abandon des soutiens à l'exportation de la part de la Confédération dans le cadre de la chocolatière.

CONTRIBUTIONS PAR PROGRAMME

Contributions (CHF)			
Type de contribution	2023	2024	2024
Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	8'751'294.00	8'155'770.50	8'084'805.35
Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	1'365'585.70	1'384'069.90	1'339'843.20
Transition	148'769.55	404'655.35	369'723.45
Biodiversité (y compris participation cantonale)	3'353'448.40	3'549'413.10	3'713'923.70
Culture biologique	1'617'268.00	1'704'288.00	1'765'850.00
Système de production (plantes) dès 2023	5'402'291.50	5'316'539.50	5'777'002.50
Système de production (animaux) dès 2023	8'063'230.10	1'177'890.80	1'158'573.95

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS POUR LE NON-
RECOURS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES
DANS LES GRANDES CULTURES
(ANCIENNEMENT EXTENSO)

Des contributions d'un montant total de 1'641'492 francs ont été versées à 155 exploitations.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2025 pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Orge	273.91	109'564.00
Avoine	26.14	10'456.00
Triticale	26.22	10'488.00
Méteil de céréales	8.01	3'204.00
Blé fourrager	62.91	25'164.00
Blé dur	11.95	4'780.00
Amidonnier, engrain	1.76	704.00
Blé panifiable	1'923.02	769'208.00
Seigle	23.57	9'428.00
Epeautre	9.33	3'732.00
Riz en culture sèche	-	-
Betterave sucrière	155.15	124'120.00
Pomme de terre	23.14	18'512.00
Plants de pomme de terre	-	-
Colza	379.72	303'776.00
Tournesol	410.21	164'084.00
Lin	2.06	824.00
Haricots et vesces en grains (p.ex. féveroles)	55.67	22'268.00
Pois en grains (p.ex. pois prot.)	64.04	25'616.00
Lupin	-	-
Pois chiches	3.01	1'204.00
Légumes de conserve cultivés en plein champ	12.84	10'272.00
Méteil de haricots, de vesces, de pois chiches et de lupins avec des céréales ou de la caméline	60.22	24'088.00
Total	3'532.88	1'641'492.00



CONTRIBUTIONS À LA BIODIVERSITÉ : NIVEAU DE QUALITÉ II, MISE EN RÉSEAU, MESURES CANTONALES (M 5 30)

Application de la législation fédérale

Introduction

Les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge :

- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton ;
- à 90% par la Confédération pour la mise en réseau, un tarif maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

Niveau de qualité II de la biodiversité

Les contributions versées par la Confédération pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 393'911.50 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses).

Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat détaillé des expertises botaniques concernant les prairies extensives pour l'année 2025.

Mise en réseau

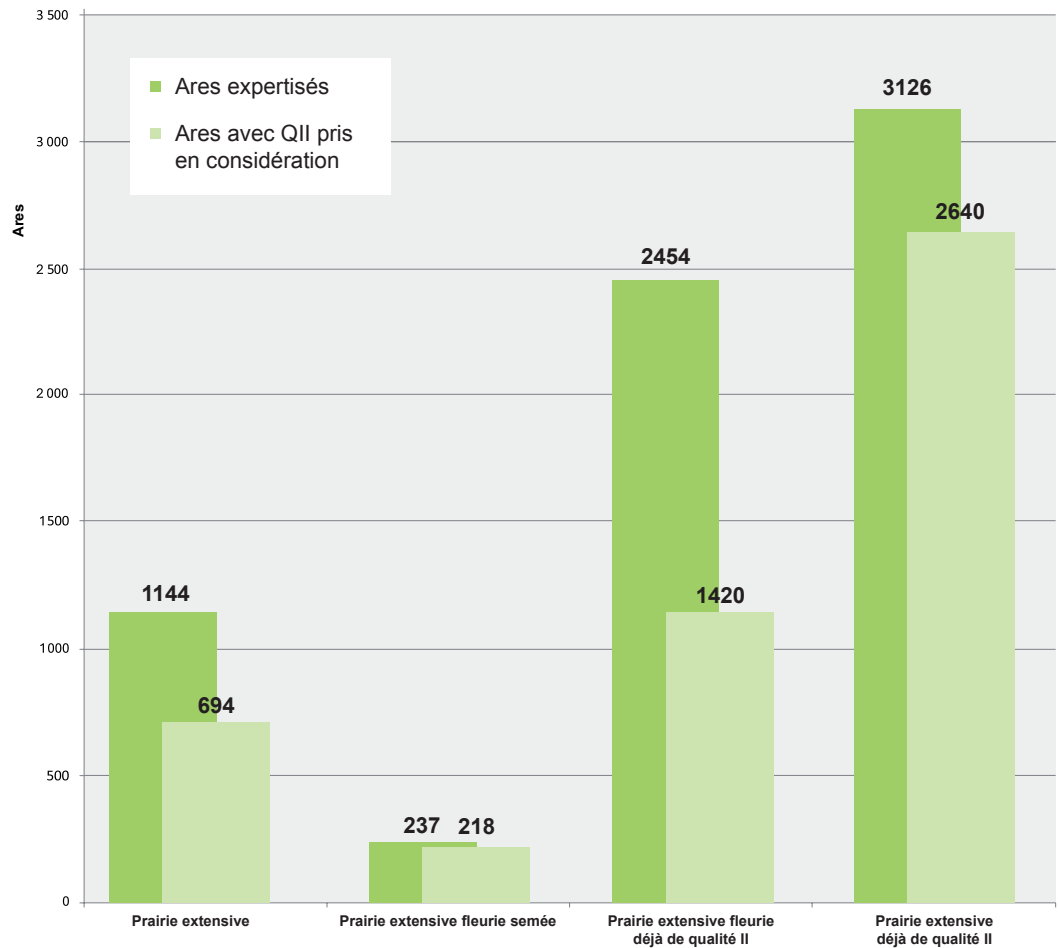
(réseaux agro-environnementaux – RAE)

Neuf RAE se situent sur le territoire cantonal dont un a été renouvelé en 2025 pour une période de mise en œuvre jusqu'à fin 2027, selon les dernières dispositions émises par la Confédération.

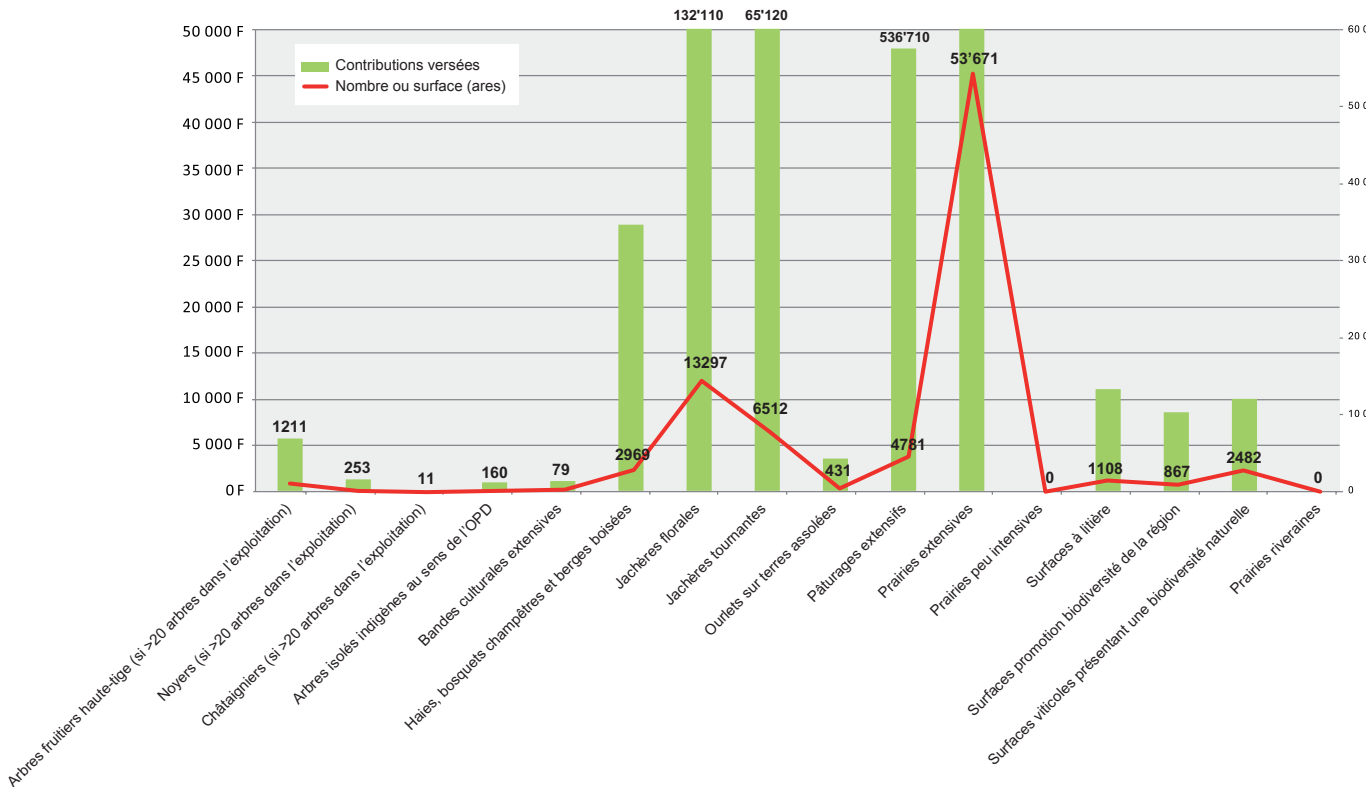
Le montant des contributions versé à cet effet en 2025 s'élève à 864'312 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses) dont 107'945.70 francs ont été pris en charge par le canton.

Les types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) se présentent comme suit en 2025 :

Comparatif 2025 des prairies extensives expertisées au niveau de la Qualité II



Surfaces de promotion de la biodiversité en réseau / Détails 2025



Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet du canton consacré à l'agriculture, sous <https://www.ge.ch/paiements-directs/reseaux-agro-environnementaux-rae>

APPLICATION DE LA LÉGISLATION CANTONALE

(M 5 30 / Loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture)

Le montant total versé par le canton en vertu de la loi M 5 30 s'élève à 425'226 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses), ceci en prenant en considération le cofinancement cantonal dans l'application des thématiques relatives aux réseaux agro-environnementaux et à la qualité du paysage de l'ordonnance sur les paiements directs.

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Contributions versées (CHF)
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaigniers)	611	8'248.50
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	22	6'400.00
Autres SPB (hors renaturation)	136	5'032.00
Bandes culturales extensives	1'898	37'960.00
Combi SPB à l'exploitation (nombre)	7	7'000.00
Fauche tardive	804	3'216.00
Haies basses (toutes)	420	14'700.00
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	494	7'410.00
Prairies extensives max QII / Supplément	2'120	10'600.00
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	711	3'555.00
Prairies extensives et fleuries max QII (vaudois) / Supplément	148	740.00
Surfaces avifaune (SAVI)	929	39'947.00
Essai cantonal (projet Tourterelles et Pâturages extensifs)	-	13'438.00
Semences (participation cantonale) pour prairies et pâturages	-	0.00
Zones humides / Zhum (nombre)	59	26'050.00

La surface cantonale de promotion de la biodiversité, la zone humide « ZHum »

Certaines espèces appréciant particulièrement les zones humides dépourvues de végétation - dont le crapaud calamite, le sonneur à ventre jaune et différentes espèces d'insectes - sont en danger en Suisse et, de ce fait, voient leurs populations régresser, ceci étant dû principalement à la diminution des habitats favorables à leurs reproductions. A Genève, les sites d'extraction de gravier sont, par exemple, particulièrement intéressants au vu de leurs spécificités, soit des zones nues et humides.

Les contributions versées en 2025 aux exploitants et exploitantes agricoles pour les surfaces de promotion de la biodiversité uniquement cantonales définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 se sont élevées à 183'296.50 francs (réductions incluses).

Les différentes mesures actuelles se répartissent comme suit:

CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE

Dans le cadre de la politique PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% les contributions versées par les cantons aux exploitations agricoles pour un maximum de 120 frs/ha de la surface agricole utile (SAU), ceci pour les projets de préservation, promotion et développement de paysages diversifiés.

Genève a développé, à cet égard, un unique projet pour l'ensemble du canton en tenant compte d'une limitation appliquée à l'exploitation qui s'élève à 200 francs/ha, ceci jusqu'en 2024. Le projet à la qualité du paysage a été initié en 2014 et a été renouvelé en 2022 avec une durée prévue jusqu'à la fin 2027 sous la forme actuelle, ceci selon les dernières actualités fédérales.

Pour cette année, le total des contributions à la qualité du paysage se présente comme suit:

Données brutes (sans réductions dues à l'âge)	2014 (CHF)	2020 (CHF)	2021 (CHF)	2022 (CHF)	2023 (CHF)	2024 (CHF)	2025 (CHF)	Différence année en cours avec 2014
Total des mesures QP sans limitation	1'164'755.60	1'495'819.10	1'496'866.70	1'493'629.30	1'622'205.50	1'646'261.80	1'701'261.60	46.06%
Total des mesures QP avec limitation Frs 200.-/ ha par exploitation jusqu'en 2024. En 2025, limitation à Frs 181.-/ ha	938'194.50	1'256'249.50	1'270'119.50	1'282'702.40	1'365'585.70	1'384'069.90	1'339'843.20	42.81%



Au niveau comptable, le montant versé aux exploitations agricoles s'élève à 1'339'843.20 francs (avec réductions incluses) dont une participation cantonale de 133'983.80 francs. Il est à relever que, cette année, un montant maximum de 181 francs/ha par exploitation (non pas 200 frs/ha) a pu être versé, ceci pour respecter la limite de l'aide maximale fixée par la Confédération au canton, ce dernier la redistribuant.

Les différentes mesures mises en œuvre par les exploitants (données brutes calculées sans application de la limite précitée fixée à l'exploitation) pour l'année 2025 ainsi que leur évolution depuis 2014 sont présentées ci-après :

Types mesures	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Diff. quantité 2025-2014	Diff. quantité 2025-2024
Alignement d'arbres indigènes (arbres)	2'465	1'421	1'340	1'343	1'371	1'398	1'399	-43.25%	0.07%
Fruitiers jouxtant les habitations (arbres)	138	217	215	215	213	245	230	66.67%	-6.12%
Haie barrière (mètres linéaires) / Depuis 2016	12'130	12'243	11'853	10'745	11'005	11'554	11'586	-4.48%	0.28%
Arbre marquant le paysage (arbres)	293	309	308	289	280	278	272	-7.17%	-2.16%
Haie bordure de pâturage (ares)	0	2	2	2	2	2	2		
Objet particulier du patrimoine (nombre d'objets)	35	82	82	84	80	84	82	134.29%	-2.38%
Entretien de chemins naturels (ares)	460	493	493	466	466	515	500	8.70%	-2.91%
Cultures associées (nombre cultures)	40	17	16	17	21	16	15	-62.50%	-6.25%
Semis sous couvert (ares)	48'451	72'059	67'047	62'323	79'958	75'356	78'107	61.21%	3.65%
Rotation supplémentaire 5 cultures (en ares)	215'926	236'590	234'889	178'286	176'634	166'254	158'095	-26.78%	-4.91%
Rotation supplémentaire 6 cultures (en ares)	124'159	153'686	158'274	202'377	156'490	178'375	189'495	52.62%	6.23%
Rotation supplémentaire 7 cultures (en ares)	29'314	81'480	91'472	92'254	143'113	146'838	153'675	424.24%	4.66%
Interculture diversifiée (ares)	107'305	149'699	155'291	159'113	195'781	201'573	207'294	93.18%	2.84%
Rotation maraîchage (ares)	1'370	1'445	1'047	1'293	1'422	971	1'266	-7.59%	30.38%
Structure entre tunnels-serres / broyage (ares)	2	3	3	3	3	3	3	50.00%	-
Structure entre tunnels-serres / fauche (ares)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Interlignes enherbés (ares)	59'747	88'481	87'159	86'387	87'610	90'482	94'557	58.26%	4.50%
Diversité des cultures fruitières / 2 espèces (nombre expl.)	-	2	3	2	1	1	2	-	-
Diversité des cultures fruitières / 3 espèces (nombre expl.)	-	1	1	1	1	1	1	-	-
Diversité des cultures fruitières / 4 espèces + (nombre expl.)	-	4	3	4	4	4	4	-	-
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 2 espèces (nombre expl.)	21	28	25	24	24	21	23	9.52%	9.52%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 3 espèces (nombre expl.)	5	8	10	10	10	9	9	80.00%	0.00%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 4 espèces (nombre expl.)	3	6	5	5	6	7	6	100.00%	-14.29%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / Supplément (nombre expl.)	10	11	9	10	10	9	11	10.00%	22.22%

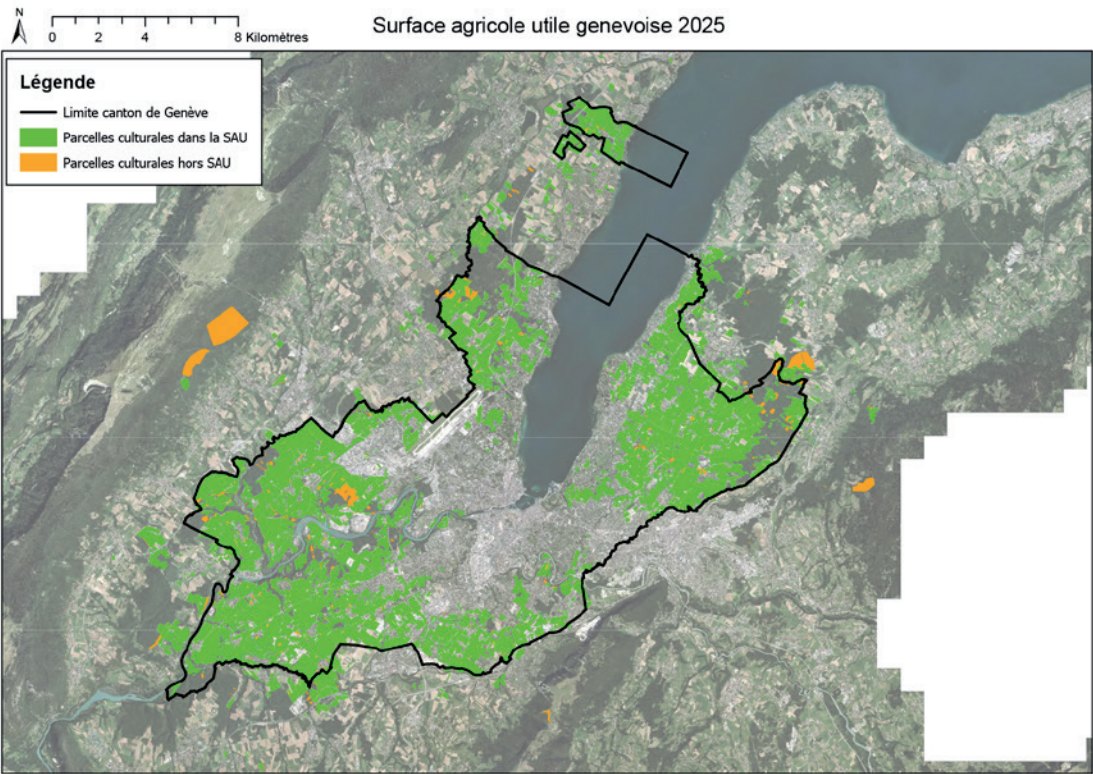
Culture	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, pavot, carthame des teinturiers	1'447,06	1'012'942,00
Plants de pomme de terre et semences de maïs	-	-
Semences graminées fourragères et légumineuses fourragères	62,04	62'040,00
Soja	424,56	424'560,00
Haricots, pois, lupins, vesces, pois chiches et lentilles ainsi que pour les mélanges visés à l'art. 6b, al. 2 OCCP	268,22	268'220,00
Betteraves sucrières destinées à la fabrication de sucre y compris supplément pour la production de sucre si bio ou non-recours aux produits phytosanitaires	165,21	377'971,00

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES
Pour 2025, 2'145'609 francs ont été versés à 151 exploitations au titre des contributions particulières. Le tableau ci-après présente la répartition en 2025 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCP (contributions brutes).

GEOACORDA

Depuis 2017, l'OCAN a pour mission de géoréférencer la SAU afin de répondre aux exigences de la Confédération. Ainsi, les exploitations genevoises au bénéfice de paiements directs ont dorénavant la tâche de mettre à jour annuellement chacune de leurs parcelles culturales sur une carte interactive, au travers d'un guichet cartographique mis en place expressément. Depuis 2019, ce sont ces géodonnées qui servent de base au calcul des paiements directs.

Une fois la saisie close pour les exploitations, l'OCAN traite ces données géographiques inédites, afin de déceler les éventuelles erreurs de saisie, telles que des superpositions avec des objets cadastraux (domaine routier, bâti hors sol, etc.), entre parcelles culturales, etc. En 2025, la SAU cantonale a finalement été calculée à 10'688 ha.





LA MARQUE GRTA

SENSIBILISATION - ANIMATIONS GRTA

Les animations «Découvrir les produits locaux et de saison avec Genève Région – Terre Avenir» ont été réalisées durant plusieurs manifestations, avec notamment:

- Croquons local, animations organisées par la Ville de Genève: 1'358 enfants de 15 écoles ont participé à la session automnale;
- Les grands goûters, organisés par le service santé jeunesse du DIP, en collaboration avec les enseignants et la direction des écoles primaires. Ils ont permis de dispenser les animations auprès de 600 enfants et leurs parents;
- Festi'Terroir: la manifestation qui s'est tenue pendant l'été a accueilli près de 15'000 visiteurs

durant trois jours. L'OCAN disposait d'un stand pour réaliser les animations GRTA auprès des enfants. Ces dernières ont rencontré un franc succès;

- La Ferme Urbaine de Thônex a eu lieu pour sa 2^{ème} édition, et ce sont près de 150 enfants qui ont participé aux animations, malgré une météo défavorable;
- Le grand buffet à l'élevage des Biolays;
- Le brunch du goût à Carouge;
- Le festival du développement durable à Bernex.

Au total, 3'800 enfants ont été sensibilisés aux thématiques de l'agriculture locale et de saison durant cette année 2025.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES GRTA

En 2004, seules 75 entreprises étaient certifiées GRTA. Ce chiffre a connu une croissance constante,

atteignant un pic de 335 entreprises en 2012. En 2025, le nombre d'entreprises certifiées s'établit à 359, confirmant la stabilisation du label et l'engagement durable des acteurs locaux.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entreprises certifiées	200	239	335	340	340	347	357	356	357	354	355	353	350	355	354	359

CONTRÔLES DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION

Nombre d'entreprises contrôlées annuellement par l'Organisme Interkantonal de Certification (OIC) dans le cadre des renouvellements de certification, soit tous les quatre ans pour la production primaire

et tous les deux ans pour les transformateurs et distributeurs. Le nombre de contrôles effectués par l'OIC varie d'année en année, il s'élève à 170 en 2025.

À noter qu'une campagne de contrôles inopinés est également réalisée chaque année.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'entreprises contrôlées par l'OIC	149	164	83	96	136	159	73	104	117	182	82	144	126	170

INFRACTIONS RELEVÉES

Les infractions, relevées dans le cadre du contrôle du respect des exigences de la marque, sont réper-

torisées selon trois degrés de gravité définis dans la directive de sanction, donnant lieu à des mesures distinctes:

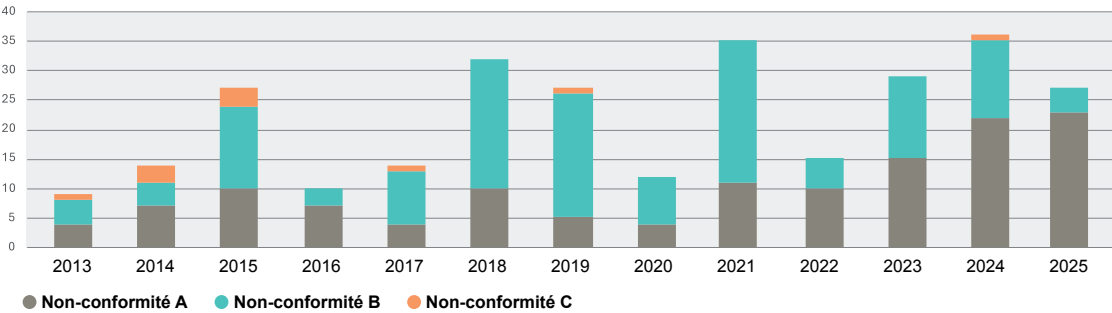
Code Infraction	Mesures et sanctions	
A	Infractions de peu de gravité	→ Constat de manquement avec un délai de mise en conformité pour le prochain contrôle de renouvellement.
B	Infractions mineures	→ Constat de manquement avec un délai variable de mise en conformité, pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'utilisation.
C	Infractions majeures	→ Retrait total ou partiel du droit d'utilisation de la marque GRTA, assorti d'un délai d'attente de réinscription pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Le nombre et les types d'infractions sanctionnées par la commission technique GRTA figurent dans les tableaux ci-dessous. On constate que ce sont majoritairement des problèmes liés à des aspects de traçabilité et de proximité qui sont relevés dans le cadre de ces contrôles.

Le taux global d'infractions reste stable et faible par rapport au nombre d'entreprises certifiées, démontrant un respect général des engagements GRTA.

Valeurs de la marque	2019			2020			2021			2022			2023			2024			2025		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Traçabilité & Proximité	5	21	1	4	8	0	11	24	0	10	5	0	15	14	0	22	13	1	23	4	0
Equité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des infractions	27			12			35			15			29			36			27		

Nombre de sanctions appliquées par type A; B; C; et par année. Sont inclus dans la colonne «C» les non-renouvellements de certification du fait de manquements constatés.



LABELLISATION DES RESTAURANTS

Les restaurants labellisés GRTA ont connu une augmentation significative ces dernières années. La croissance s'est poursuivie, atteignant 527 restaurants en 2025. Cette évolution reflète l'intérêt croissant des restaurateurs et des consommateurs pour

une alimentation locale et de qualité. L'année 2025 a été marquée par l'évolution de la directive restauration, relevant les exigences en termes de diversité de produits consommés. Les restaurants privés peuvent maintenant également s'inscrire pour bénéficier d'un droit d'utilisation de la marque GRTA.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Restaurants labellisés	75	126	200	317	357	384	374	413	441	414	433	507	527



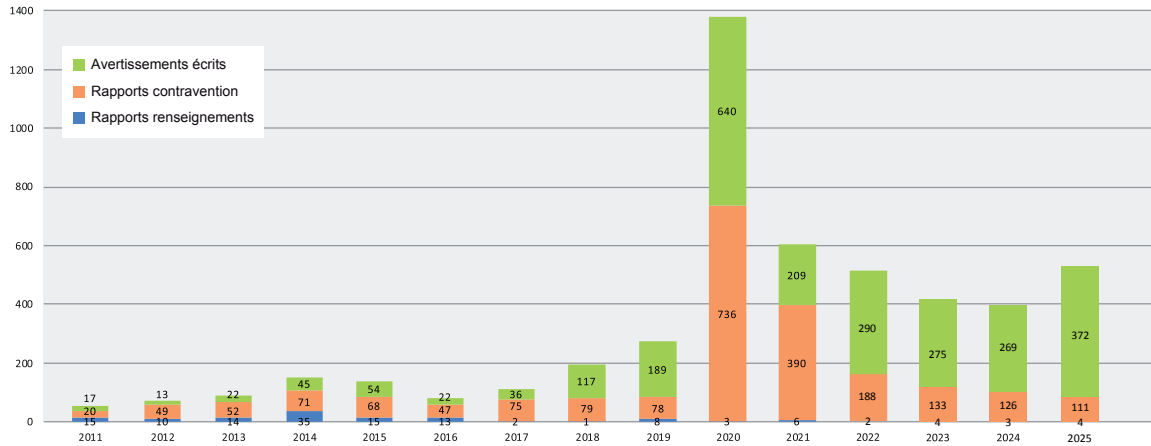
GARDES DE L'ENVIRONNEMENT

INFRACTIONS ET INTERVENTIONS DE LA PERMANENCE

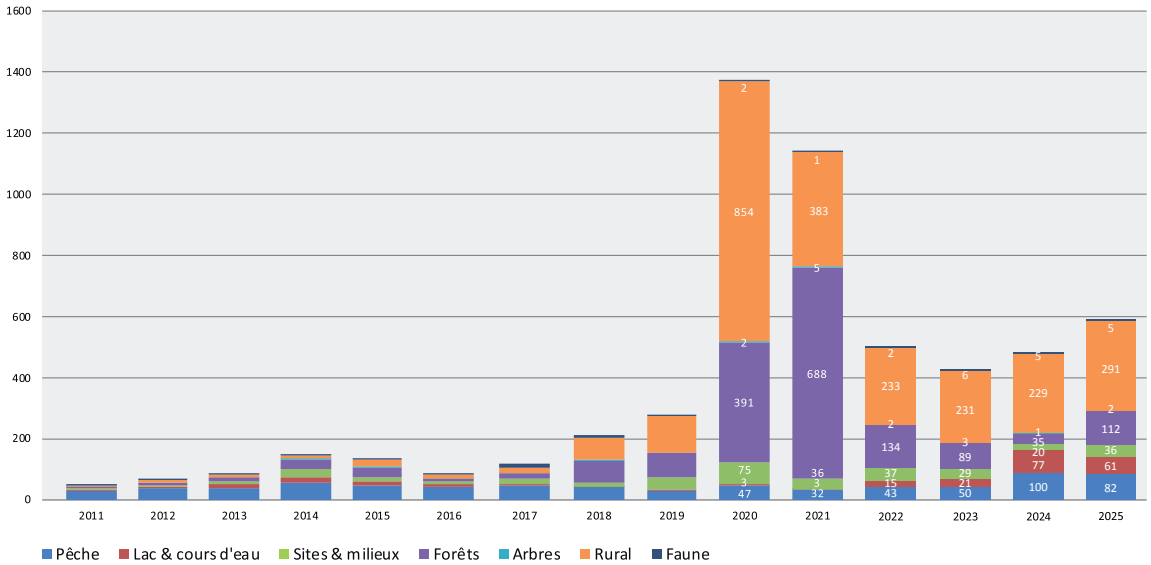
Les gardes de l'environnement assurent les interventions urgentes 24h/24 heures et 7/7 jours, avec un tournus hebdomadaire. Ainsi, l'un des douze gardes est toujours occupé à cette tâche de permanence. Le nombre d'interventions semble se stabiliser, mais le temps nécessaire augmente régulièrement, notam-

ment en raison de la difficulté des gardes à se déplacer à travers le canton, y compris en zone urbaine et sur le Lac, à toute heure du jour (et de la nuit). Les interventions sont également plus longues, car les gardes confient les animaux blessés aux centres de soins pour animaux qui se sont développés ces dernières années, évitant ainsi de devoir les euthanasier.

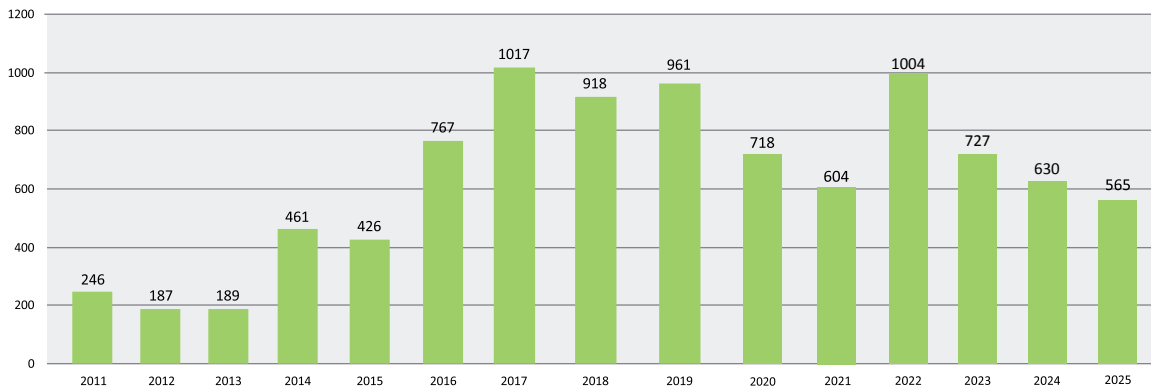
Evolution du nombre de constats d'infractions formalisés (ne comprend pas les cumuls d'infractions)



Evolution du nombre et des types d'infractions (comprend les cumuls d'infractions)



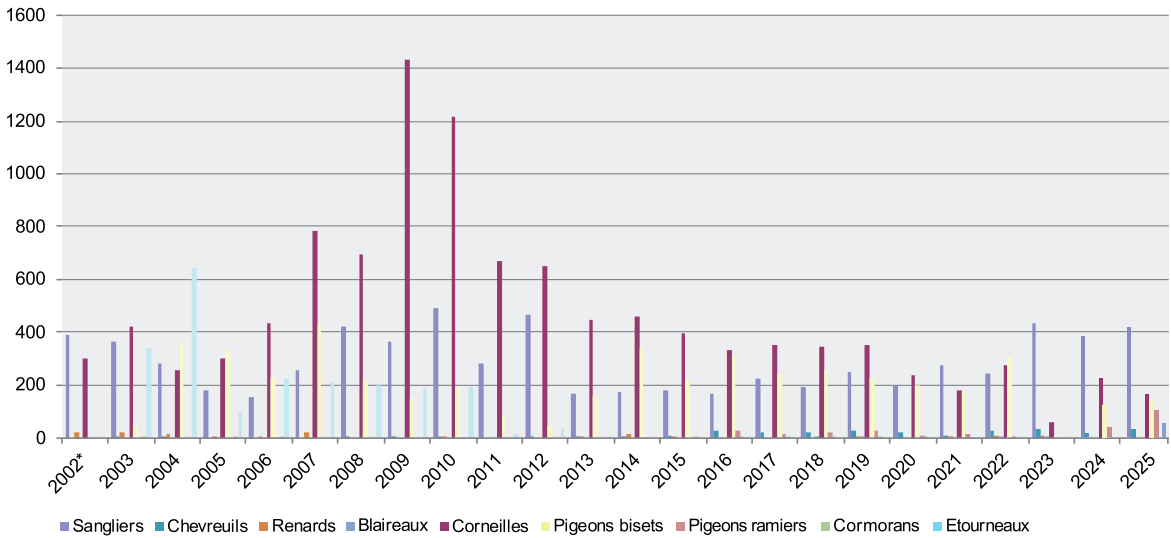
Evolution des interventions de permanence





RÉGULATION

Evolution de la régulation par espèces



SURVEILLANCE ET INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Genève possède un réseau de 350 km de chemins de randonnée pédestre. Lors du contrôle annuel du réseau, 914 observations ont été comptabilisées, en majeure partie communiquées par les bénévoles de l'association partenaire Genève Rando. Ces derniers ont également réalisé 630 interventions en faveur de la signalisation du réseau sur les 655 annoncées au total.



Entretien des chemins de randonnée	2021	2022	2023	2024	2025
Annonces de problèmes à résoudre (signalisation défaillante, entretien des chemins, accessibilité, etc.)	760	658	1063	914	871
Problèmes résolus	490	661	714	655	497

PRÉAVIS ET AUTORISATIONS

Type de dossiers	Nombre
Arbres	
Nombre de demande d'abattage	2'288
Aménagement du territoire	
Délibérations communales	198
Demandes d'autorisation de construire non soumises à EIE	2'939
Demandes de préavis venant de l'OCEau (RAEI, APES)	31
Demandes d'autorisation de construire soumises à EIE	120
Dossiers aménagements du territoire soumis ou non à EIE	41
Forêt	
Nombre de constats de nature forestière	81
Nombre d'autorisation de manifestation en forêt	68
Défrichement:	
- Nombre de dossiers	26
- Surface défrichée	537'45 m²
- Surface de compensation en nature	537'45 m²
Nombre de dossier d'exploitation préjudiciable	51



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2025, six exploitations ont été soutenues pour la reconversion biologique pour un montant de 72'204 francs. Cette mesure vise à soutenir les exploitations en reconversion, sur une période de deux ans, temps

pendant lequel les exploitations font face à des coûts de production plus importants, alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut être valorisée comme bio sur le marché.

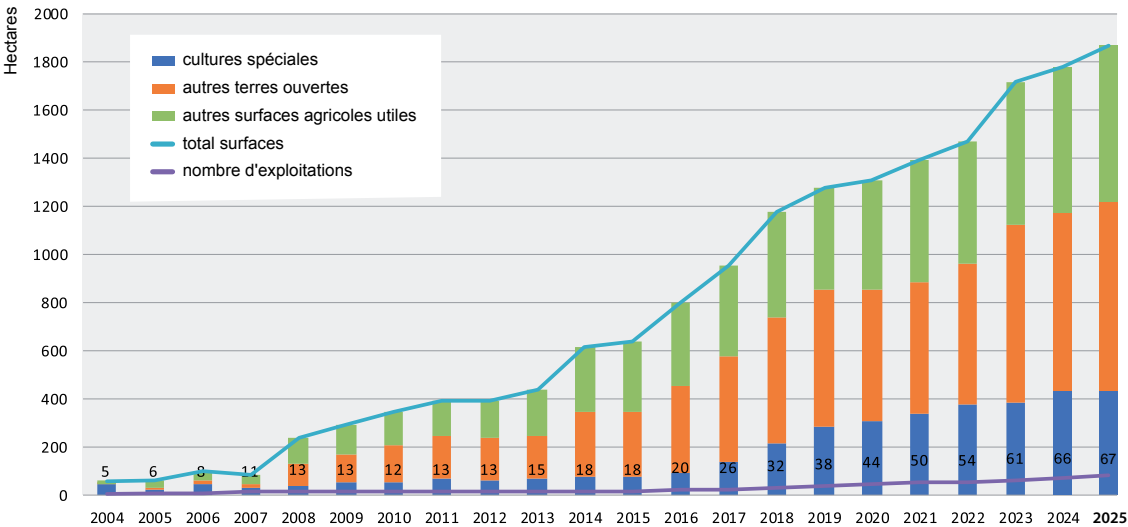
EVOLUTION AIDE À LA RECONVERSION BIO 2025

L'aide financière peut concerner l'exploitation entière ou partielle.

Année	Montant total versé pour la reconversion bio (CHF)
2013	25'999
2014	77'952
2015	59'960
2016	56'059
2017	106'638
2018	155'925
2019	222'354
2020	208'584
2021	175'628
2022	167'748
2023	186'008
2024	172'384
2025	72'204

EVOLUTION DES DOMAINES ET DES SURFACES DES EXPLOITATIONS AU BÉNÉFICE DE PAIEMENTS DIRECTS POUR LA CULTURE BIOLOGIQUE

L'année 2025 continue sa progression avec néanmoins une évolution plus douce des superficies en culture bio - que ce soit pour les cultures spéciales, les grandes cultures ou les surfaces agricoles utiles. Sommes-nous en train d'atteindre un palier?



AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

COMMISSION DES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, la commission s'est réunie à sept reprises.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

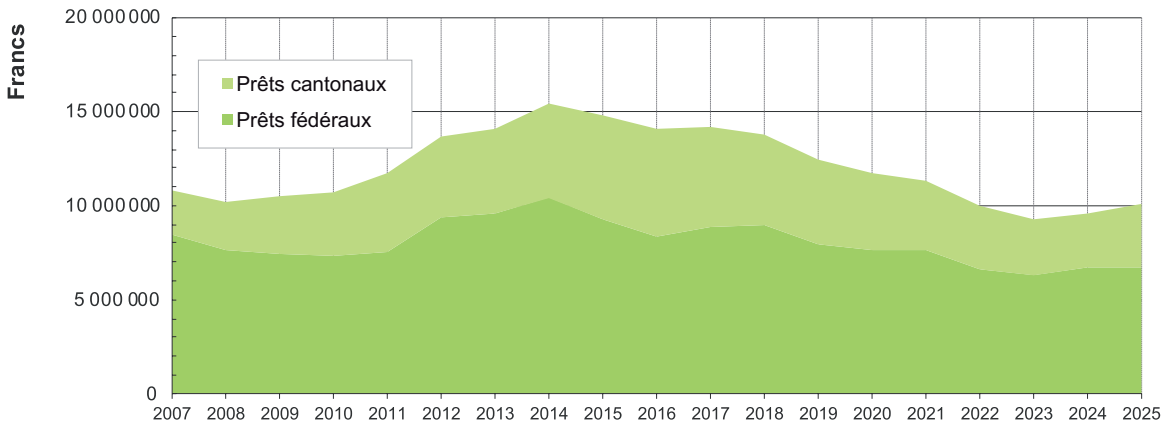
La commission a octroyé 23 nouveaux prêts sans intérêts pour l'équivalent de 4'371'950 francs (dont seize prêts pour des mesures individuelles et sept prêts pour des mesures collectives) et a notamment soutenu:

- divers investissements agricoles (place de lavage, biogaz, hangar, silos à grains, machines agricoles, installations de transformation);
- une aide initiale en faveur de l'installation d'un jeune exploitant;
- huit aides d'urgence pour subvenir aux besoins d'agriculteurs en manque provisoire de liquidités.

La somme des crédits d'investissement en prêt chez les agriculteurs genevois se monte à 10'086'081 francs au 31 décembre 2025, dont 3'382'885 de prêts cantonaux et 6'703'196 de prêts fédéraux.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la somme des crédits d'investissement en cours.

Somme des crédits d'investissements en cours



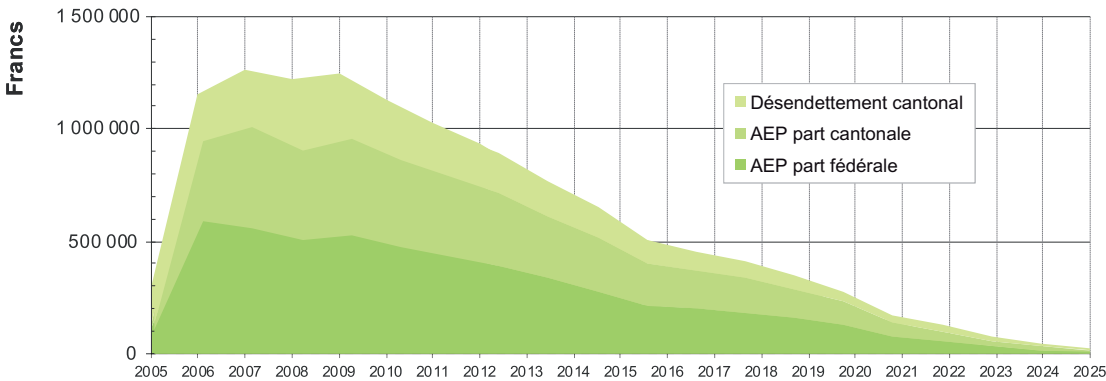
MESURES SOCIALES

Une aide au désendettement pour une exploitation présentant de fortes difficultés financières a été octroyée en 2025. Toutefois, le montant n'a pas été versé en 2025 et la somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression de par les remboursements opérés. Ainsi, au 31 décembre 2025, le montant total des prêts de désendettement était nul.

SUBVENTIONS LIÉES

Durant l'année, sept dossiers ont bénéficié d'octroi de subventions liées à des prêts, pour un montant total de 205'050 francs.

Somme des prêts AEP et désendettement en cours



INDICATEURS DE SUIVI
NATURE EN VILLE

PLATEFORME 1001 SITES NATURE EN VILLE

- 151 projets de mise en œuvre publiés totalisant 574'242 m²;
- 80 sujets d'actualités, tutoriels, publications, astuces et bons plans;
- 18 fiches-conseils thématiques.

SUBVENTIONS NATURE EN VILLE

En 2025, le programme Nature en Ville a reçu 36 demandes de subvention dont:

- 14 projets NeV financés (hors haies);
- 11 projets de haies;
- 8 associations financées;
- 5 projets retirés;
- 13 dossiers en cours de traitement fin 2025.

Au total, 196'398 francs ont été alloués en 2025 à 14 bénéficiaires pour des aménagements NeV et 26'960.40 francs ont été alloués en 2025 à 11 bénéficiaires pour des haies indigènes.

Ces subventions ont permis notamment de:

- Réaménager 4'798 m² avec mise en place de prairies, plantations d'arbres et désimperméabilisations;
- Végétaliser 2'578 m² de toitures;
- Créer 2 milieux humides pour une surface totale de 114 m²;
- Mettre en place un parcours didactique le long de l'Aire avec des classes de l'école de Perly-Certoux;
- Créer 20 m² de potagers;
- Arracher 392.50 mètres de haies exotiques;
- Planter 376 arbustes indigènes le long de 248 mètres linéaires de haies.



ORGANISATION DE LA SÉLECTION DES VINS DE GENÈVE 2025

Depuis 2002, le SAgr assure le volet technique de la Sélection des vins de Genève (SVG), en partenariat avec l'OPAGE qui se charge des aspects promotionnels. Deux collaborateurs du SAgr ont, cette année encore, siégé au comité de la SVG. Ils ont la responsabilité d'organiser la dégustation et la publication du palmarès en collaboration avec l'OPAGE. Il s'agit de la mise en série de 560 vins genevois, la dégustation par un jury de 67 professionnels et amateurs avertis et le classement final des vins. La dégustation s'est déroulée dans la salle communale de Satigny et la cérémonie de remise des prix au Conservatoire de Musique de Genève. In-fine, le concours a attribué 63 médailles d'or.

DISTINCTIONS DES VINS DU DOMAINE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Les vins du domaine de la République et Canton de Genève se sont distingués durant l'année 2025 à plusieurs reprises lors de concours, avec une médaille d'or (Merlot 2022) et deux d'argent (Bastian blanc 2023 et Bastian rouge 2021) au concours cantonal « Sélection des vins de Genève », deux médailles d'or (Gamay 2023 et Post Tenebras Lux rouge 2023) et une d'argent (Esprit de Genève 2023) au concours national du Grand prix du vin suisse et pour la cinquième année une médaille d'or au concours international du Mondial du Merlot.



AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF

En application des législations cantonale et fédérale en matière d'améliorations foncières, l'OCAN a subventionné en 2025 des travaux de drainage agricole à hauteur de 37'025 francs, au travers de la réalisation de onze projets sur le territoire des communes de Versoix, Collex-Bossy, Laconnex, Puplinge et Gy.

AUTORISATION DE MORCELER

Dans le cadre des requêtes portant sur le morcellement de terrains agricoles, 45 tableaux de mutation ont été examinés en 2025. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, trois décisions ont été rendues par l'OCAN pour des opérations réalisées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.

PLAN CANTONAL DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

À fin 2025, le plan recense 59 mesures, dont 20% sont achevées, 70% sont en cours avec des objectifs partiellement atteints ou en voie de l'être ou encore en phase de préparation en vue d'un lancement à court terme (3%). Les 7% restantes correspondent à des mesures qui n'ont pas abouti ou n'ont pas été mises en œuvre, elles ont dès lors été abandonnées en raison d'un manque d'alignement avec l'objectif principal.

Le plan cantonal de réduction de risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires fait l'objet d'un suivi et d'une valorisation notamment au moyen d'indicateurs clés, dont les principaux sont présentés dans le tableau ci-après, permettant d'en apprécier l'évolution au cours des six dernières années.



AGRICULTURE DE CONSERVATION

En 2025, les surfaces agricoles du canton cultivées en respectant les méthodes d’agriculture de conservation (la réduction voire la suppression du travail du sol, une couverture permanente du sol, une amélioration de la rotation des cultures) s’est élevée à 3’278 ha, soit 35% de la totalité des surfaces agricoles utiles du territoire genevois, comme l’année passée.

Nous observons un taux d’évolution croissant de 57% en 9 ans.

indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Surface en agriculture de conservation	2'084.51	2'152.09	2'108.51	2'265.01	2'588.67	2'592.97	2'818.59	3'244.72	3'277.74

Unité : Hectare



TABLEAU DES INDICATEURS PERTINENTS PAR MESURE DU PLAN PHYTOSANITAIRE CANTONAL
pour la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Mesures	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3a) - Essais et promotion des variétés résistantes et tolérantes Arbo (pommes) (ha)	Superficie des variétés résistantes et tolérantes	1.76	1.75	1.82	1.82	3.3	3.34	4.27
3a) - Essais et promotion des variétés résistantes et tolérantes Viti (ha)	Superficie des variétés résistantes et tolérantes	21.4	22.9	23.3	26.3	27.8	30.7	31.2
6 - Mise en place d'un plan d'action bio (%)	Part des surfaces en bio au bénéfice des paiements directs sur la SAU	13.5	13.9	14.9	15.7	18.2	19	20
6 - Mise en place d'un plan d'action bio (nbre)	Exploitation bio au bénéfice des paiements directs pour le bio	38	44	50	54	61	66	67
11- Confusion sexuelle en viti (ha)	Superficies couvertes par la confusion sexuelle	960	1'062	920.3	932	909	939	900
12 - Développer le groupe «Agriculture de conservation» (%)	Part de surfaces en agriculture de conservation sur la SAU	22	24	28	28	30	35	35
17a) - Encourager la modernisation des appareils de pulvérisation (nbre)	Appareils subventionnés	2	6	9	12	6	-	-
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides (ha)	Surface sans utilisation de régulateurs de croissance, fongicide, insecticide (ex-extenso) pour les grandes cultures (sauf betterave)	3'536.32	3'352.25	3'228.20	3'224.46	3'379.48	3'277.28	3'313.93
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides (%)	Part des surfaces sans utilisation de régulateurs de croissance, fongicide, insecticide (ex-extenso) pour les grandes cultures (sauf betterave) sur la SAU	81	77	75	77	81	81	83
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides (nbre)	Nombre d'exploitations ayant perçu une aide financière fédérale pour les grandes cultures	185	175	170	174	164	164	154
18b) - Option enherbement à 100% des interlignes en viticulture et arboriculture fruitière (%)	Part d'interlignes enherbées en viti	79	80	80	81	79	81	86
21 - Soutenir financièrement la mise en place de places de lavage/remplissage avec système de traitement des résidus phytosanitaires (CHF)	Montant des subventions (cantonales + fédérales)	54'180	27'090	253'099	272'553	471'175	683'513	1'267'717
29d) - Développement de la biodiversité fonctionnelle, utile à l'agriculture (ha)	Surface de promotion de la biodiversité	1'390.76	1'384.21	1'359.76	1'367.17	1'446.08	1'719.21	1'496.08
29d) - Développement de la biodiversité fonctionnelle, utile à l'agriculture (%)	Part des surfaces de promotion de la biodiversité sur la SAU	14.71	14.70	14.55	14.60	15.38	18.3	16.04
30 - Mieux connaître le cycle des ennemis des cultures pour mieux cibler les moyens de lutte à disposition (nbre)	ONPD surveillés et suivis	11	19	27	28	32	23	23
33a) - Baisse de résidu de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires (%)	Produits GRTA (sans résidus ou avec résidus de produits phytosanitaires) conformes aux normes	99	100	100	98	99	99	100

